Nations Unies A/67/223

Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 24 b) de l'ordre du jour provisoire*
Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : coopération pour le développement industriel

Coopération pour le développement industriel

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), conformément à la résolution 65/175 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010.

* A/67/150.

12-45010 (F) 270812 300812

Merci de recycler

Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Résumé

Dans le présent rapport, établi conformément à la résolution 65/175 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010, le Directeur général de l'ONUDI analyse les dernières tendances du développement industriel, notamment la croissance de la production manufacturière dans les pays et régions en développement et ses liens avec la croissance économique et le développement. Ce rapport évoque également les nouvelles difficultés qui retardent le développement industriel et auxquelles il convient de s'attaquer par la coopération industrielle internationale, notamment celles qui concernent la croissance et l'emploi, l'utilisation efficace des ressources, la pauvreté énergétique et les changements climatiques, les changements démographiques, la création et le transfert des connaissances, et la croissance des inégalités.

En outre, le rapport étudie également le rôle du développement industriel dans la définition des priorités de développement pour l'après-2015 et fait des recommandations claires concernant les mesures à prendre à cet égard. De plus, il décrit le rôle de l'ONUDI, institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir le développement durable et sans exclusive et la coopération industrielle à l'échelle internationale.

I. Développement industriel : examen de la situation actuelle

A. Introduction

1. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 du 8 septembre 2000) par l'Assemblée générale et la création des objectifs du Millénaire pour le développement, des millions de gens ont échappé à la pauvreté. La proportion de la population mondiale vivant avec moins de 1,25 dollars par jour a diminué, passant de 42 % en 1990 (année de référence pour la fixation des indicateurs et objectifs du Millénaire pour le développement) à 25 % en 2005, et devrait descendre à 14 % d'ici à 2015[1]. Cette réussite impressionnante dans le domaine de la pauvreté monétaire est largement imputable à l'industrialisation et à la croissance des activités économiques connexes dans plusieurs pays en développement, surtout en Chine. Cependant, les progrès vers la réalisation de l'ensemble des objectifs, pour laquelle on ne comptait pas en priorité sur la croissance économique, demeurent inégaux. Par exemple, le nombre de pauvres a augmenté en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne entre 1990 et 2005[2].

2. Un changement remarquable est survenu au cours des 10 dernières années : il s'agit du déplacement de la pauvreté, qui est passée des pays à faible revenu aux pays à revenu intermédiaire. On estime qu'en 1990, plus de 90 % de la population pauvre du monde vivait dans des pays à faible revenu, alors que des études montrent qu'aujourd'hui près des trois quarts des pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire[3]. Cependant, les crises économique et financière mondiales actuelles, les crises alimentaire et énergétique et la récente crise de la dette souveraine en Europe ont mis à mal la croissance économique mondiale et continuent d'entraver l'action en faveur du développement. Dans de nombreux pays industrialisés, la récession a pesé sur les budgets de l'aide publique au développement (APD) qui ont baissé en 2011, une première depuis 1997. Cependant, les pays à revenu intermédiaire augmentent rapidement leur coopération pour le développement. Selon certaines estimations, la coopération Sud-Sud pour le développement équivaut déjà à environ 15 milliards de dollars et pourrait représenter plus de 50 milliards de dollars en 2025[4]. Certaines analyses de la répartition de la coopération Sud-Sud indiquent qu'elle mettra surtout l'accent sur l'activité industrielle et économique, alors que les donateurs traditionnels financent plutôt les secteurs du social, de

---

[1] Banque mondiale, *Rapport de suivi mondial 2011 : améliorer les perspectives d'atteindre les ODM* (Washington, 2011).

[2] S. Chen et M. Ravallion, « An update to the World Bank's estimates of consumption poverty in the developing world » (Mise à jour des estimations de la Banque mondiale sur la pauvreté de consommation dans les pays en développement), note d'information (Washington, Banque mondiale, 2012).

[3] Équipe spéciale des Nations Unies chargée du Programme de développement pour l'après-2015, « Créer l'avenir que nous voulons pour tous », rapport adressé au Secrétaire général (New York, Nations Unies, 2012).

[4] H. Kharas et A. Rogerson, *Horizon 2025: Creative Destruction in the Aid Industry* (Horizon 2025 : destruction créative de l'industrie de l'aide) (Londres, Overseas Development Institute, 2012).

l'humanitaire et de la gouvernance[5]. Même si l'on ignore encore de quelle façon le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement fonctionnera, le fait que des donateurs importants comme le Brésil, la Chine et l'Inde, qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, s'ajoutent désormais aux donateurs traditionnels pourrait annoncer une nouvelle donne dans la coopération Sud-Sud pour le développement[6]. Le fait que le secteur privé fasse partie du Partenariat souligne la faiblesse relative des montants de l'APD par rapport à l'ensemble des flux financiers internationaux.

3. Ce déplacement de la pauvreté et la complexité croissante des réseaux de coopération pour le développement ont soulevé des questions fondamentales sur le rôle des institutions spécialisées, des fonds et des programmes du système des Nations Unies et des autres partenaires de développement dans la promotion du développement après 2015, échéance des objectifs du Millénaire. Le présent rapport approfondit cette question dans le contexte particulier de la coopération pour le développement industriel et tire de cette analyse des conclusions et des recommandations portant sur l'action à cet égard.

4. Le développement durable est au cœur du présent rapport comme de la plupart des analyses ou études portant sur l'avenir du développement international. Il va quasiment de soi que les crises économique et financière actuelles ont été aggravées par des tendances négatives sur le plan environnemental, la plus redoutable étant les changements climatiques. Néanmoins, bien que le concept de développement durable, dont les piliers sont la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement, ait été défini pour la première fois dans le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (Commission Brundtland) de 1987, il a eu du mal à s'imposer comme modèle de développement. En effet, ces 20 dernières années, un fâcheux découpage s'est produit entre les objectifs internationaux pour le développement humain et les différents mécanismes de traitement des questions environnementales. Même si le septième objectif consiste à « préserver l'environnement », les objectifs du Millénaire pour le développement ne sont pas parvenus à réunir les deux courants. Toutefois, une occasion de le faire s'est présentée, puisqu'à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20) qui a eu lieu à Rio (Brésil) en juin 2012, les États Membres se sont mis d'accord sur un mécanisme visant à formuler des objectifs de développement durable. Dans le document final de la Conférence, « L'avenir que nous voulons », les États Membres ont admis que ce mécanisme

---

[5] J. Turner *et al*., « Changing the game for Africa's infrastructure: what role does South-South cooperation play in addressing Africa's infrastructure gap and under what terms? » (Changer la donne pour les infrastructures africaines : Quel rôle peut jouer la coopération Sud-Sud dans la réduction des lacunes des infrastructures africaines et à quelles conditions?), article présenté à la quatrième Conférence européenne sur les études africaines, Uppsala (Suède), juin 2011. Disponible à l'adresse : bit.ly/OwJIrd.

[6] Voir la liste des pays, territoires et organisations qui ont déclaré leur soutien au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, adoptée au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui a eu lieu à Busan, en Corée, en décembre 2011, disponible à l'adresse : www.aideffectiveness.org/busanhlf4/images/stories/Busan_Partnership_endorsements.pdf.

devait être coordonné avec les activités relatives au programme de développement pour après 2015[7].

5. Le présent rapport doit être considéré comme la contribution de l'ONUDI, institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir le développement durable et sans exclusive et la coopération industrielle à l'échelle internationale, à l'élaboration des deux ensembles d'objectifs.

B. Tendances récentes en matière de développement industriel

6. La baisse des niveaux de pauvreté constatée au cours des 20 dernières années va de pair avec l'industrialisation croissante des pays en développement. Après une période de remarquable croissance, la valeur ajoutée manufacturière (VAM) mondiale a atteint un pic de 9 800 milliards de dollars en 2008, mais est retombée en 2009 en raison des crises financière et économique mondiales. Ce sont les pays industrialisés qui ont été les plus durement touchés, leur production manufacturière ayant baissé de 12,4 % en termes réels en 2009 (voir fig. I)[8].

Figure I
Tendances de la croissance de la valeur ajoutée manufacturière mondiale (1992-2011)
(En dollars des États-Unis, valeur constante, année de référence : 2000; 1992 = 100)

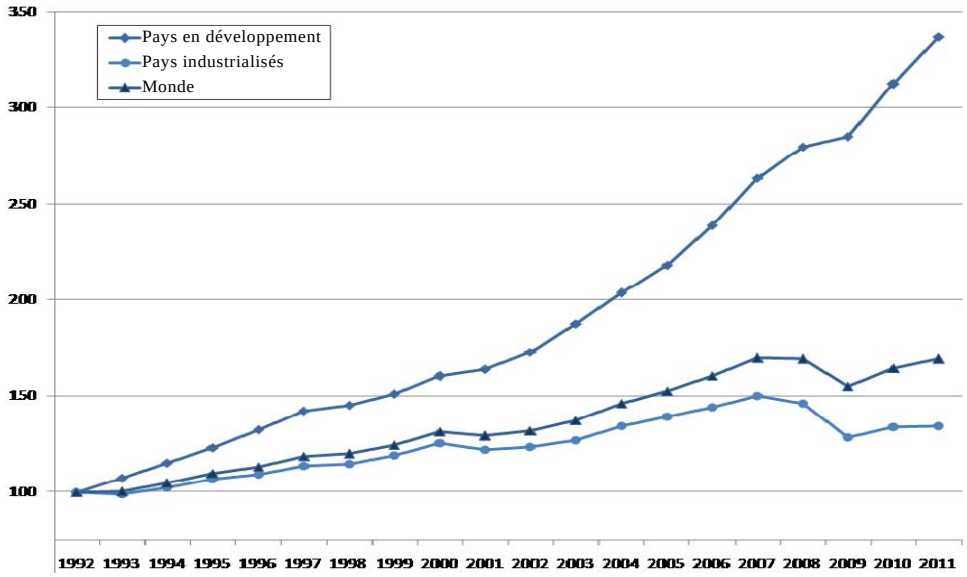

Source : Base de données statistiques de l'ONUDI.

[7] Voir annexe à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, par. 249.

[8] Sauf mention contraire, toutes les données fournies dans la section I.B proviennent des bases de données statistiques de l'ONUDI ou des outils statistiques de l'ONUDI, notamment de l'*International Yearbook of Industrial Statistics* (Cheltenham, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Edward Elgar Publishing, 2012).

7. Les premiers signes de reprise de la croissance de la production manufacturière mondiale sont apparus en 2010. Cette reprise s'est toutefois arrêtée en 2011, en raison notamment de l'instabilité financière croissante des pays européens. La valeur ajoutée manufacturière mondiale a quand même augmenté de 5,1 % en 2011, cette croissance étant en majeure partie imputable aux pays en développement. Globalement, les pays en développement ont vu leur valeur ajoutée manufacturière augmenter de 8,4 % cette année-là, tandis que la valeur ajoutée manufacturière des pays industrialisés a augmenté de 3,2 % (voir fig. II).

Figure II
Croissance annuelle de la valeur ajoutée manufacturière mondiale (2005-2011)
(En dollars constants, année de base : 2000)

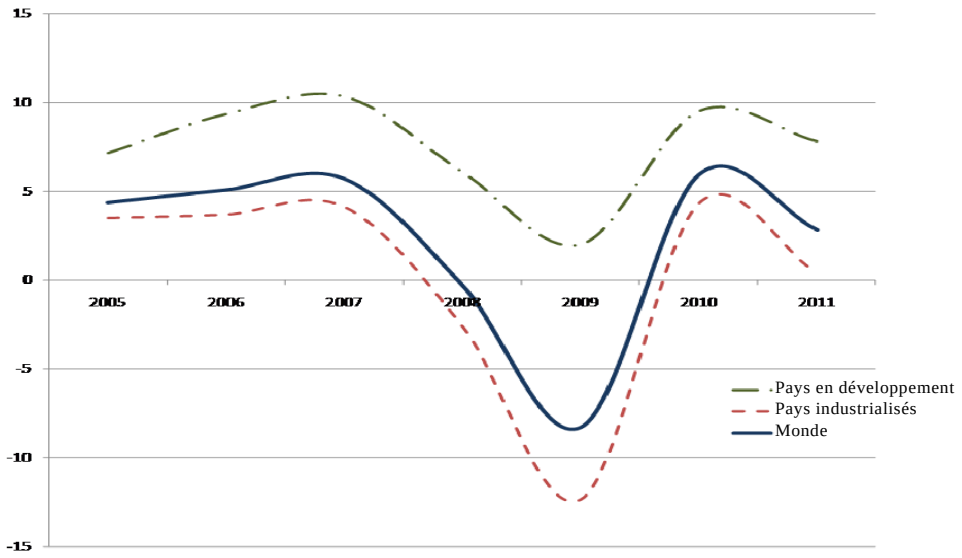

Source : Base de données statistiques de l'ONUDI.

8. La figure III met en évidence la capacité de résistance relative des pays en développement, qui a jusqu'ici protégé beaucoup de gens des effets des crises financière et économique, en particulier de la baisse récente de l'APD. Les pays en développement contribuent maintenant à hauteur de 34 % à la valeur ajoutée manufacturière mondiale, soit plus que jamais. Trois facteurs principaux expliquent pourquoi ces pays ont accru leur part de la valeur ajoutée manufacturière et globalement maintenu leur taux de croissance économique jusqu'à présent. Premièrement, les fabricants des pays industrialisés ont eu tendance à externaliser leurs activités de production dans les pays en développement, provoquant une délocalisation des usines et de la production des pays industrialisés aux pays en développement. Deuxièmement, les pays industrialisés se sont tournés vers les services, qui se sont avérés plus sensibles aux effets des crises financière et économique. Troisièmement, les pays en développement dépendent moins du secteur financier, qui représente jusqu'à 30 % du produit intérieur brut (PIB) de certains pays industrialisés. Dans les pays en développement, le secteur financier constitue une part bien plus faible du PIB et joue généralement un rôle auxiliaire

dans l'économie. Par conséquent, si la crise financière actuelle a eu des répercussions généralement graves dans les pays industrialisés, ses effets ont été bien moins sensibles dans les pays en développement.

Figure III
Valeur ajoutée manufacturière (1990-2011)
(En milliards de dollars constants, année de référence : 2000)

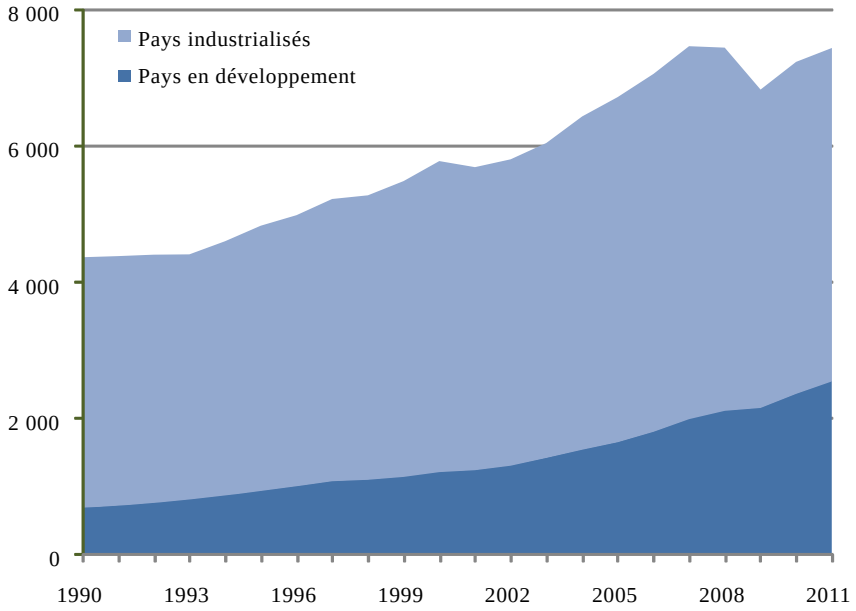

Source : Base de données statistiques de l'ONUDI.

9. Cependant, de plus en plus de signes montrent que la baisse de la demande de biens de consommation sur les marchés extérieurs rend l'avenir incertain pour les pays en développement. Les pays en développement ont globalement maintenu une croissance positive tout au long des crises financière et économique, mais le niveau des exportations a chuté de près d'un cinquième en 2009. Les exportations de produits de base comme les aliments et les boissons ne se sont que légèrement contractées, mais celles de matériaux, de machines et d'équipement industriels ont connu une baisse plus importante. Les variations des exportations mondiales et des exportations des pays en développement sont décrites à la figure IV.

Figure IV
Variations des exportations mondiales (2006-2011)
(En dollars constants de 2000; 2006 = 100)

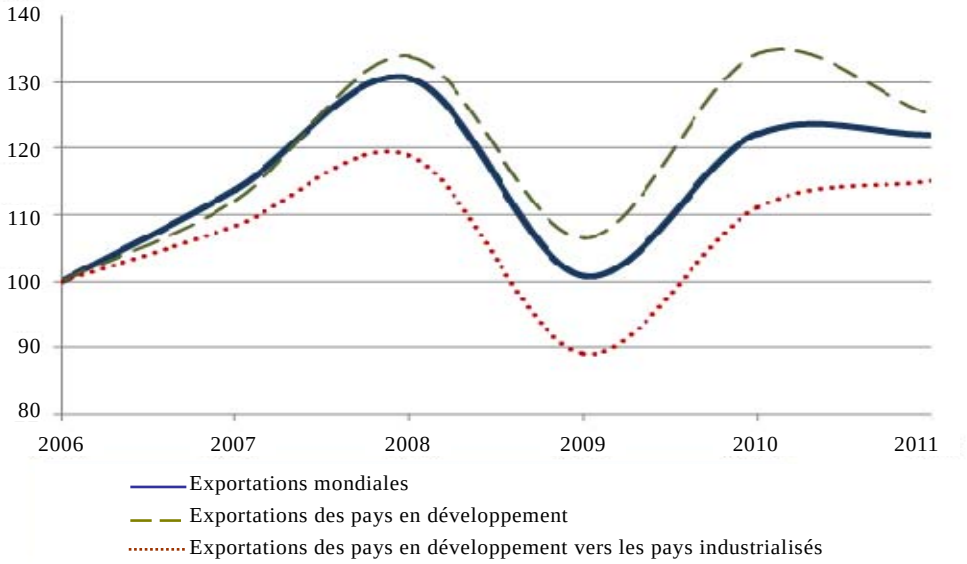

Source : Base de données statistiques de l'ONUDI.

10. La figure V illustre les différentes tendances observées dans les divers groupes de pays. Aux États-Unis et au Japon, la production manufacturière a été une source majeure de croissance économique et de reprise après la crise financière, malgré le recul qu'a subi le Japon après le tremblement de terre de mars 2011. En Europe, toutefois, les derniers chiffres indiquent que la valeur ajoutée manufacturière a chuté dans presque tous les pays économiquement forts de la zone euro, sauf en Allemagne où elle a augmenté de 2 % au premier trimestre de 2012. La persistance de l'instabilité financière dans la zone euro a eu des répercussions sur la croissance industrielle de plusieurs pays européens. De nombreux gouvernements ont adopté des politiques et des mesures visant à assurer l'équilibre fiscal. La baisse de la consommation et la baisse de la production qu'elle a entraînée sont évidentes. Dans le cadre de leur stratégie de croissance économique, plusieurs gouvernements européens envisagent maintenant de miser sur des mesures touchant l'industrie au lieu de viser en priorité l'équilibre fiscal.

11. Les indices de production trimestrielle présentés à la figure V suggèrent que, depuis le début 2011, le taux de croissance de la valeur ajoutée manufacturière a aussi progressivement diminué dans les pays en développement, surtout en Chine. Cette diminution correspond à la baisse des exportations mentionnée plus haut (voir par. 9, fig. IV). Le ralentissement actuel de la valeur ajoutée manufacturière dans les pays en développement pourrait se poursuivre jusqu'à ce que les conditions économiques et financières en Europe se soient améliorées, ou jusqu'à ce que la demande soit assez forte sur les marchés nationaux ou Sud-Sud.

Figure V
Tendances trimestrielles de la croissance dans les principaux groupes de pays en 2011 et au premier trimestre de 2012
(Croissance exprimée en pourcentage par rapport à la même période l'année précédente)

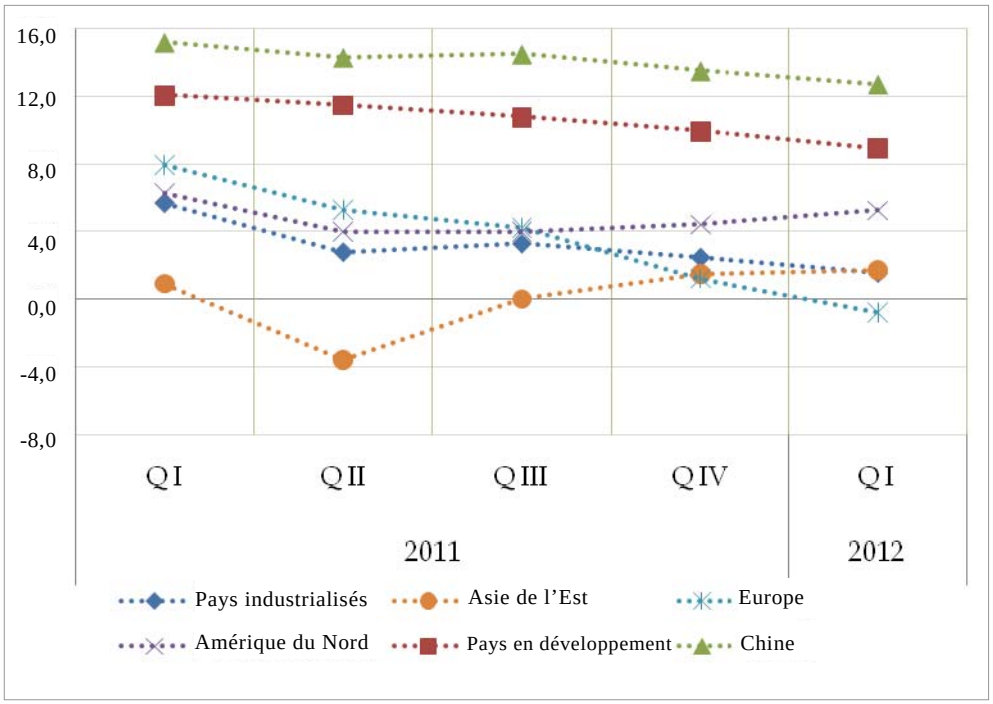

Source : Base de données statistiques de l'ONUDI.

12. La région de l'Asie de l'Est et du Pacifique est à l'origine de plus des trois quarts de la valeur ajoutée manufacturière des pays en développement, soit 1 929 milliards de dollars en 2011. Elle est donc de loin la plus importante région manufacturière. La majeure partie de cette valeur ajoutée manufacturière est produite par la Chine (voir par. 13). Au contraire, la valeur ajoutée manufacturière de l'Afrique subsaharienne demeure très faible, puisqu'elle ne représente que 1 % de la valeur ajoutée manufacturière des pays en développement. Toutefois, collectivement, les pays à faible revenu ont augmenté leur part de la production manufacturière mondiale, tirés par la croissance du Bangladesh, du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et de la République-Unie de Tanzanie. Néanmoins, la part des pays à faible revenu, qui est de 1,4 %, demeure faible comparée à celle des pays à revenu intermédiaire, qui comptent pour 25,1 % de la production mondiale (à l'exclusion de la Chine).

13. D'importants écarts entre et au sein des différentes régions persistent. Ce sont la Chine et l'Inde qui ont connu la plus importante hausse de leur part de la valeur ajoutée manufacturière ces 20 dernières années, puisque celle de la Chine dans la valeur ajoutée manufacturière des pays en développement est passée de 16,9 % en 1990 à 48,3 % aujourd'hui. Avec une part de 16,5 % de la valeur ajoutée manufacturière mondiale en 2011, la Chine est maintenant le deuxième pays manufacturier après les États-Unis (23,5 %). L'Inde, dont l'économie est plutôt axée

sur les services, a augmenté sa part de la valeur ajoutée manufacturière mondiale de 2,2 %. La Chine et l'Inde forment avec le Brésil, la Fédération de Russie et l'Afrique du Sud les BRICS, un groupe de pays émergents forts sur le plan économique. Selon les statistiques de l'ONUDI, ces cinq pays ont produit plus d'un cinquième de la valeur ajoutée manufacturière mondiale en 2011, et leur taux de croissance annuelle a été de 8,6 % en moyenne au cours des 10 dernières années.

C. Tendances récentes du développement industriel : conclusions

14. Les crises financière et économique mondiales ont causé des difficultés considérables à l'économie mondiale, notamment au secteur manufacturier. Les dernières tendances révèlent une croissance relativement élevée mais en déclin dans les pays en développement, une reprise continue des pays industrialisés d'Amérique du Nord et d'Asie de l'Est, mais une fragilité des pays européens enlisés dans l'instabilité financière. La baisse des dépenses de consommation et des investissements a exacerbé le déclin du secteur manufacturier dans les pays industrialisés, surtout en 2009.

15. Comme le montre l'Asie notamment, la production manufacturière demeure un moteur de croissance économique pour les pays en développement. Au cours des 15 dernières années, la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB des pays en développement a toujours dépassé 20 %, alors qu'elle est de 15 % dans les pays industrialisés. Cependant, la croissance générale des pays en développement cache des disparités entre pays et régions.

16. La production manufacturière dans les pays en développement a également subi d'importants changements structurels ces dernières années. À l'exception de quelques industries de transformation traditionnelles, les pays en développement ont maintenu une croissance élevée grâce à la production de produits chimiques, de machines et d'équipement, d'appareils électriques et électroniques et de véhicules à moteur. Ces changements ont considérablement amélioré la productivité et la compétitivité industrielles des pays en développement.

17. Il ne fait aucun doute que la santé du secteur manufacturier et la solidité des résultats industriels contribuent de façon importante à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Cependant, la question qui sera au cœur de la coopération pour le développement industriel ces prochaines années est la suivante : comment faire en sorte que ces avantages réels soient répartis de façon plus équitable et durable entre les différents pays et régions? Elle soulève de nombreuses questions connexes portant sur l'accès à l'énergie, la productivité des ressources et la capacité de production, et la compétitivité sur les marchés. Le succès dépendra du degré d'intégration systématique du développement industriel dans une coopération multilatérale pour le développement mettant l'accent sur un modèle de production industrielle compatible avec un développement durable concurrentiel sur le plan économique, sans exclusive sur le plan social et durable sur le plan environnemental.

II. L'industrie et les objectifs de développement après 2015

A. Développement industriel durable et solidaire

18. Le concept de développement industriel a été l'un des premiers aspects du développement international auxquels s'est intéressé le système des Nations Unies. Après les débats du Conseil économique et social sur la productivité industrielle au début des années 50, les Nations Unies ont lancé un programme de travail sur l'industrialisation, et une section vouée à l'industrie a été créée dans le Département des affaires économiques et sociales. Ces mesures ont mené à la création en 1966 de l'ONUDI, entité autonome des Nations Unies, qui est devenue une institution spécialisée en 1985.

19. Or, la définition du rôle de l'industrie dans le développement et de la stratégie s'y rapportant n'a pas toujours été évidente. Parfois, surtout après l'adoption quasi universelle du Consensus de Washington sur la politique économique au début des années 90, certains ont jugé que le développement industriel était en marge de la pensée dominante en matière de développement. C'était en partie une question de sémantique plus que de fond. Même quand la validité du développement industriel était mise en doute, augmenter la productivité industrielle tout en préservant l'environnement pour les générations à venir était au cœur du modèle de développement durable adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro (Brésil) en 1992.

20. Le développement industriel s'est avéré crucial pour créer des richesses afin de sortir les populations de la pauvreté. Plusieurs pays et régions l'ont constaté en Europe, en Amérique du Nord puis en Asie de l'Est. Le développement industriel demeure aussi un préalable à la croissance économique durable à long terme et au progrès social. Il joue un rôle moteur dans l'innovation technologique, l'augmentation de la productivité, et la création d'entreprise, d'emplois et de revenu, et de liens intersectoriels, notamment avec les secteurs de l'agriculture et des services. L'industrie tend à fournir des emplois plus stables et de meilleure qualité, donc à réduire les inégalités dans les pays en développement[9]. Parce qu'elle est liée à l'économie mondiale, la croissance de la valeur ajoutée manufacturière joue par ailleurs un rôle crucial dans l'augmentation des revenus d'exportation.

21. Cependant, les systèmes actuels de production et de consommation causent un rapide épuisement des ressources, polluent, dégradent les écosystèmes et aggravent les risques liés aux changements climatiques, effets dont souffrent d'abord les populations les plus pauvres des pays en développement. La nécessité de répondre aux besoins d'une population mondiale qui ne cesse d'augmenter alourdira la pression sur la production agricole et sur les ressources. Il est par conséquent capital d'essayer de remédier simultanément aux problèmes relatifs à l'industrie, à l'alimentation, à l'eau et à l'énergie afin que les générations actuelles et à venir puissent jouir de leur droit au développement.

---

[9] D. Rodrik, « The manufacturing imperative » (De l'importance de l'industrie) (Project Syndicate, août 2011), disponible à l'adresse :www.project-syndicate.org/commentary/the-manufacturing-imperative.

22. La conclusion des constatations qui précèdent est que l'industrie doit être mieux intégrée aux futurs modèles de développement. L'ancien Économiste en chef de la Banque mondiale, Justin Lin, a expliqué que l'industrialisation des pays en développement ne faisait que commencer[10], puisqu'ils pouvaient notamment tirer parti des technologies existantes et de la délocalisation croissante des industries nécessitant une main-d'œuvre abondante vers des pays à faible revenu où les salaires sont bas.

23. Rétrospectivement, l'un des points faibles des objectifs du Millénaire pour le développement est qu'ils limitent les priorités de développement aux seuls secteurs sociaux. Il est possible qu'en détournant l'attention des autres secteurs, ces objectifs ont diminué l'importance que les partenaires de développement accordaient aux orientations et stratégies de l'APD visant à soutenir les infrastructures, l'agriculture et le développement industriel, et que cela a pu avoir un effet néfaste sur la croissance et la création d'emplois, donc sur la réduction de la pauvreté à long terme[11]. Comme l'explique la section I du présent rapport (voir par. 4), ces objectifs ont aussi manqué l'occasion de placer le développement durable au cœur du développement. Étant donné l'ampleur des difficultés rencontrées jusqu'ici par les partenaires de développement, il est désormais capital que les objectifs de développement pour l'après-2015 soient basés sur les trois dimensions (économique, environnementale et sociale) du développement durable et que toutes les composantes du système des Nations Unies unissent leurs forces pour les réaliser.

B. Difficultés à surmonter et chances à saisir dans la définition des objectifs de développement pour l'après-2015

24. La présente section se penche sur les difficultés et sur les chances à saisir, actuelles et à venir, en matière de coopération pour le développement industriel qu'il faudra prendre en compte dans la définition des objectifs de développement pour l'après-2015.

Utilisation efficace des ressources, pauvreté énergétique et changements climatiques

25. L'utilisation efficace des ressources jouera un rôle croissant dans la stabilité, la sécurité et le développement mondiaux. Les techniques et procédés inefficaces actuellement employés par de nombreuses industries devront être repensés. Ces enjeux sont reconnus explicitement dans le document final de Rio +20, qui appelle à la création d'un mécanisme favorisant la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies propres et respectueuses de l'environnement (voir la résolution

---

[10] Voir J. Lin, *New Structural Economics: a Framework for Rethinking Development and Policy* (Nouvelles questions économiques structurelles : repenser le développement et sa politique) (Washington, Banque mondiale, 2012). L'auteur souligne également que si 1 % de la production vestimentaire chinoise était confiée à des pays africains à plus faibles revenus, la production et les exportations de vêtements de l'Afrique augmenteraient de 47 %.

[11] Voir Ha-Joon Chang, « *Hamlet* without the Prince of Denmark: how development has disappeared from today's 'development' discourse » (*Hamlet* sans le Prince de Danemark, ou comment le développement a disparu du débat actuel sur le développement), dans *Towards New Developmentalism: Market as Means Rather than Master* (Vers un nouveau développement : le marché, un moyen et non une fin), édité par S. Khan et J. Christiansen (New York, Routledge, 2011).

66/288 de l'Assemblée générale, par. 269 à 276). L'adoption de stratégies adaptées à l'augmentation de la productivité des ressources doit être une priorité pour l'après-2015.

26. L'approvisionnement en énergie est l'une des plus grandes difficultés mondiales et se trouve au cœur des trois piliers du développement durable. Dans sa résolution 65/151 du 20 décembre 2010, l'Assemblée générale a proclamé 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous et dans sa résolution 66/206 elle a invité les États Membres à saisir cette occasion pour appuyer l'initiative « L'énergie durable pour tous » du Secrétaire général. Par cette initiative, le Secrétaire général a fixé trois objectifs complémentaires et interdépendants : a) assurer à tous des services énergétiques modernes; b) doubler le taux d'amélioration des rendements énergétiques; c) doubler la part de l'énergie renouvelable dans les différentes formes d'énergie utilisées dans le monde. Ces objectifs sont ambitieux mais on pourra les atteindre en alliant judicieusement mesures incitatives adaptées, dépenses publiques et capitaux privés. Pour l'instant, plus de 50 pays appuient cette initiative, qui repose en grande partie sur un partenariat avec le secteur privé, puisqu'elle compte plus de 100 promesses de don d'entreprises privées d'un montant total de 50 milliards de dollars. Les États Membres devraient envisager d'incorporer les objectifs de cette initiative dans le cadre plus large des objectifs de développement pour l'après-2015.

27. Plus les conséquences des changements climatiques sont évidentes, plus il est clair que leurs effets vont fragiliser un grand nombre de pauvres. Sur les 20 pays qui sont les plus à risque de subir des conditions climatiques extrêmes, 19 comptent une grande proportion de pauvres[12]. Cette situation rappelle qu'il est urgent d'évoluer vers une industrie « verte » dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés.

Croissance et emplois

28. Si on a observé une croissance des emplois dans la majeure partie de l'Asie et ailleurs dans les années 80 et 90, de nombreux pays et régions en développement connaissent aujourd'hui une croissance sans création d'emplois[13]. En Afrique, si la dernière décennie a été caractérisée par une forte croissance et des exportations solides, cela a surtout été le fait du secteur des produits bruts et des ressources naturelles. Les exportations ont crû de 18,5 % par an et le PIB de 5,4 %, mais le nombre d'emplois n'a augmenté que de 3 % par an[14]. Cela témoigne d'une incapacité non seulement à créer suffisamment d'emplois dans les secteurs existants, mais aussi à élargir l'éventail des emplois par une diversification économique. Une hausse de l'emploi de 3 % ne suffit pas à infléchir le chômage des jeunes, qui s'aggrave, avec ses conséquences sociales, politiques et économiques.

---

[12] Voir « Mapping the impacts of climate change » (Carte des conséquences des changements climatiques), Center for Global Development, disponible à l'adresse :www.cgdev.org/section/topics/climate_change/mapping_the_impacts_of_climate_change.

[13] Voir A. Mehta *et al.*, *India Chronic Poverty Report: Towards Solutions and New Compacts in a Dynamic Context* (Rapport sur la pauvreté chronique en Inde : vers des solutions et pactes nouveaux dans un contexte dynamique) (New Delhi, Indian Institute of Public Administration, Chronic Poverty Research Centre, 2011); et E. Aryeety et W. Baah-Boateng, *Growth, Investment and Employment in Ghana* (Croissance, investissement et emploi au Ghana) document de travail n° 80 (Genève, Bureau international du Travail, 2007).

[14] Voir « Jobless growth » (La croissance sans création d'emplois), *The Economist*, (3 juin 2010).

29. Il est évident que le chômage demeurera encore longtemps une question cruciale pour les pauvres des pays en développement comme des pays industrialisés. Le cadre révisé de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (voir A/62/1, annexe II) comprend comme cible « assurer le plein emploi » [1 b)], mais cet objectif s'est avéré difficile à réaliser et a été globalement écarté. De nombreuses voix s'élèvent pour demander que les objectifs de développement après 2015 tiennent mieux compte des questions de croissance, de production et d'emploi[15]. Dans ce contexte, il faut envisager de fixer des objectifs consistant à augmenter la capacité de production nationale et à maximiser le nombre d'emplois productifs.

Évolution démographique : alimentation, urbanisation et migration

30. La nécessité de créer des emplois productifs est liée à l'accroissement continu de la population mondiale, qui a atteint 7 milliards en mars 2012 selon les estimations. On s'attend à ce qu'en 2050 l'économie mondiale doive faire vivre plus de 9 milliards d'hommes, dont 85 % dans des pays actuellement en développement. L'Afrique contribuera à environ la moitié de la croissance démographique absolue et comptera près d'un quart de la population mondiale en 2050[16]. Si la production alimentaire mondiale a crû plus vite que la population jusqu'à présent, elle devra doubler d'ici à 2050, faute de quoi l'insécurité alimentaire augmentera considérablement[17], ce qui signifie que le secteur agro-industriel devra prendre de plus en plus d'importance dans les pays en développement après 2015 afin de réduire les pertes après récolte et de faciliter le transport et la commercialisation des aliments.

31. Des changements démographiques plus complexes sont également attendus dans les années à venir. La proportion globale de jeunes continuera d'augmenter en Afrique et dans d'autres régions, mais les pays à revenu intermédiaire comme la Chine verront leur population vieillir, ce qui pourrait ralentir la croissance des secteurs productifs. L'urbanisation devrait se poursuivre dans la plupart des pays en développement, ce qui présente des risques mais aussi des possibilités de développement industriel. Les migrations sont également en hausse : environ un milliard de personnes vivent en dehors de leur lieu d'origine[18]. Même si les raisons de ces migrations sont variées, il est clair que le manque de débouchés économiques dans les pays en développement est l'une des principales que les partenaires de développement devront examiner de près à l'avenir.

Création et transfert des connaissances

32. La possibilité de créer, de transmettre et de diffuser les connaissances a transformé l'industrie dans le monde entier, mais l'accès au savoir est souvent fermé

---

[15] Voir, par exemple, Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, « Créer l'avenir que nous voulons pour tous : rapport adressé au Secrétaire général » (New York, Nations Unies, 2012).

[16] Fonds des Nations Unies pour la population, *État de la population mondiale 2011* (New York, 2011).

[17] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011* (Rome, 2011).

[18] Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Trends in international migration stocks: migrants by age and sex* (Tendances des migrations internationales selon l'âge et le sexe des migrants) (2011), disponible à l'adresse : esa.un.org/MigAge/.

dans de nombreux pays en développement et pour les populations pauvres. Au cours des 10 dernières années, il est devenu évident que le transfert de connaissances est aussi important, sinon plus, que le transfert de technologie[19]. L'accès limité au savoir entrave le progrès vers une croissance solidaire et la création d'emplois pour tous et retarde le progrès technologique qui conditionne le développement durable et les progrès de l'alimentation, la nutrition et la sécurité énergétique. Une des tâches majeures du système des Nations Unies pour le développement et de l'ensemble de ses partenaires consistera à améliorer l'accès à des connaissances inexploitées et à créer un espace national, régional et mondial d'échange de connaissances destiné à trouver des solutions et à renforcer les capacités. La section III (voir par. 54 et 55) décrit une stratégie envisageable pour faciliter la création de réseaux de savoir qui serait pilotée par l'ONUDI, appuyée par différents partenaires.

Inégalités sur le plan des revenus et des droits et entre les sexes

33. La redistribution de la pauvreté mondiale, qui tend actuellement à se concentrer plutôt dans les pays à revenu intermédiaire, pose des problèmes particuliers de coopération pour le développement industriel. D'abord, elle remet en question l'idée que la plupart des pauvres du monde vivent dans les pays les plus pauvres du monde et donne à penser que d'importantes poches de pauvreté modérée, voire extrême, peuvent subsister dans certains pays malgré une hausse de leur revenu moyen par habitant. C'est un problème si l'on considère qu'il faut s'assurer que les avantages de la création de richesse soient répartis dans l'ensemble de la société. Généralement, dans les périodes de rapide transformation économique, au fur et à mesure que les pays à faible revenu passent dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, le revenu moyen augmente et l'extrême pauvreté diminue. Cependant, la pauvreté et la vulnérabilité face à la pauvreté peuvent persister dans des pans entiers de la population. Par conséquent, les stratégies et mesures de développement devront de plus en plus s'attaquer aux inégalités socioéconomiques découlant d'une croissance et d'une distribution de la richesse inégales. Or, on a constaté qu'un secteur manufacturier florissant permettait de réduire les inégalités (voir par. 20)[20].

34. En outre, d'autres inégalités et disparités peuvent apparaître ou s'intensifier, notamment en raison d'une marginalisation fondée sur le sexe ou sur le déni des droits fondamentaux. Une augmentation des inégalités malgré le recul de l'extrême pauvreté pourrait entraver le développement futur et la prospérité partagée. Il faudra donc que les mesures et stratégies de développement industriel luttent contre ces inégalités en adoptant un modèle de développement tenant compte des inégalités hommes-femmes et des droits fondamentaux[21].

---

[19] Voir J. Lin et D. Rosenblatt, « Shifting patterns of economic growth and rethinking development » (Repenser le développement devant l'évolution des schémas de croissance économique), document travail consacré à la recherche en politique de la Banque mondiale n° 6040 (Washington, Banque mondiale, 2012).

[20] Voir D. Rodrik, « The manufacturing imperative » (De l'importance de l'industrie (Project Syndicate, août 2011), disponible à l'adresse :www.project-syndicate.org/commentary/the-manufacturing-imperative.

[21] Pour en savoir plus sur l'action mise en œuvre par le système des Nations Unies pour promouvoir un modèle de développement fondé sur les droits de l'homme, consulter le portail à l'intention des spécialistes de l'ONU sur les modes de programmation axés sur les droits de l'homme, à l'adresse : hrbaportal.org/.

III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

A. Introduction

35. L'ONUDI a pour vocation d'utiliser le développement industriel durable pour réduire la pauvreté. Dans ce but, elle offre des services ciblés axés autour de trois priorités thématiques : la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, le renforcement des capacités commerciales et l'énergie et l'environnement. Ses interventions visent d'abord à créer des capacités industrielles robustes et résistantes et à les renforcer, mais elle est suffisamment souple pour offrir aussi des services de reconstruction industrielle en situation de sortie de crise. La présente section donne un aperçu sélectif mais équilibré de l'influence des services de l'ONUDI sur les nouveaux objectifs de développement durable.

36. L'organisation respecte à cet égard les initiatives prises à l'échelle du système des Nations Unies et les mécanismes de coordination aux niveaux mondial, régional et national, par exemple en présidant ONU-Énergie et en prenant part activement à l'initiative « Unis dans l'action ». Des relations de travail ont été nouées avec d'autres organisations, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre du commerce international (ITC), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

B. Priorités des programmes

37. Le rôle de l'ONUDI dans le développement industriel, étant donné l'évolution des priorités et des obstacles internationaux et la position centrale qu'occupe désormais le développement solidaire et durable au cœur du programme de développement des Nations Unies et des autres acteurs, est illustré à la figure VI. Cette figure donne une vision globale des relations mutuelles entre différents aspects du développement industriel : ainsi, les priorités des programmes de l'ONUDI ne sont pas séparées mais s'étayent les unes les autres, chacune étant liée à une ou plusieurs des trois dimensions du développement durable (voir par. 23). L'ONUDI s'appuie sur quatre outils pour réaliser les résultats et effets du développement : la coopération technique, les services de conseil en analyse et orientations, les activités normatives et la fonction de tribune mondiale (organisation de transferts et de réseaux d'échange des connaissances)[22].

[22] Voir la résolution 65/175, par. 22.

Figure VI
Rôle de l'ONUDI dans le développement industriel

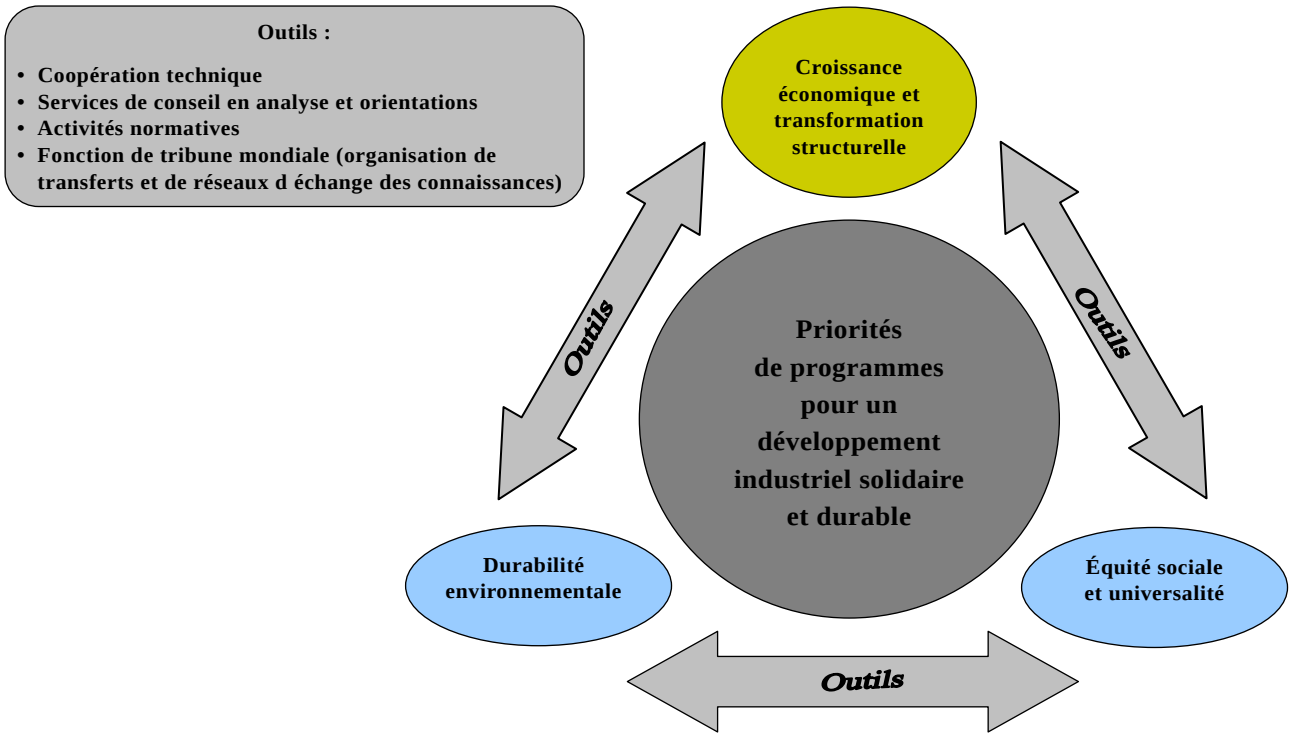

38. Les priorités des programmes sont conçues pour avoir un effet catalytique et transformatif sur les structures économiques des pays de programme dans le but d'encourager une croissance solidaire et la diversification économiques tout en préservant l'environnement. Même si les programmes et activités de l'ONUDI abordent à des degrés divers une ou plusieurs des trois dimensions du développement durable – ce qui montre la complexité du processus de développement – ensemble ils offrent une gamme complète et cohérente de services couvrant ces trois dimensions.

Coopération Sud-Sud et transfert de technologie

39. Depuis sa création, l'ONUDI a compris que la mise en commun des avancées technologiques et des meilleures pratiques entre les pays en développement était un facteur crucial d'efficacité du développement industriel, aussi continue-t-elle d'approfondir la coopération Sud-Sud dans le cadre de ses fonctions de coopération technique et de tribune mondiale. Non seulement ses centres de coopération industrielle en Chine et en Inde sont reconnus, mais elle organise des événements mondiaux et régionaux favorisant la coopération industrielle Sud-Sud. En novembre 2012, elle accueillera à Vienne la cinquième Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, qui mettra l'accent sur l'énergie et les changements climatiques.

40. Dans le document final de Rio +20, l'Assemblée générale demandait aux organismes compétents des Nations Unies de définir des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement[23]. L'ONUDI est convaincue que des plates-formes bien rodées et connectées sur le plan national, régional et international devront être au cœur de la conception et de la mise en œuvre de ce mécanisme. Ses diverses plates-formes d'apprentissage connectées offrent des services spécialisés de transfert des technologies adaptées et de promotion de l'investissement dans l'industrie verte. Elles comprennent les centres nationaux de production moins polluante et le réseau de production moins polluante et économique en ressources qui leur est associé, les centres de technologie climatique qui verront bientôt le jour, les bureaux de promotion de l'investissement et de la technologie, les centres pour la coopération industrielle Sud-Sud et l'Institut de l'ONUDI pour le renforcement des capacités. L'ONUDI propose à ses partenaires des Nations Unies de faire des services de ces plates-formes des éléments opérationnels du futur mécanisme de facilitation.

Agro-industrie

41. Dans de nombreuses parties du monde en développement, le potentiel des agro-entreprises demeure incomplètement exploité en raison d'un accès limité aux marchés, aux informations, aux infrastructures, à la technologie et à la finance. Néanmoins, le secteur agricole demeure au centre de l'activité économique, de l'emploi et de la subsistance dans de nombreux pays en développement. Pour améliorer la sécurité alimentaire, stimuler la croissance économique et réduire durablement la pauvreté, il faut renforcer ce secteur et créer de la valeur ajoutée agricole.

42. Grâce à l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BafD), la FAO et le FIDA, l'ONUDI met l'accent sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, l'amélioration de la qualité et la facilitation de l'accès aux marchés des principaux produits agricoles sélectionnés par les autorités locales conformément aux stratégies nationales. Elle utilise également sa fonction de tribune mondiale pour donner des occasions d'échanger des connaissances aux représentants gouvernementaux, aux membres de l'agro-industrie, aux représentants de la société civile et aux spécialistes du développement. Les dernières activités liées à cette initiative visaient à mieux comprendre comment les producteurs agricoles et les agro-industries des pays en développement pouvaient profiter des avantages des chaînes de valorisation agricoles et s'y faire une place.

Renforcement des capacités commerciales

43. Dans le domaine du renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI complète l'action des organisations apparentées : en renforçant les capacités productives et leur compétitivité dans le contexte du commerce international; en mettant au point des cadres juridiques et institutionnels nationaux et régionaux en matière de qualité, de normalisation, de métrologie, d'évaluation de la conformité, d'accréditations et de règles techniques; en aidant les pays bénéficiaires à favoriser les exportations industrielles et à créer des consortiums d'exportation; et en aidant

[23] Voir résolution 66/288, par. 273.

les petites et moyennes entreprises à répondre aux normes et exigences de responsabilité sociale des entreprises sur le marché intérieur et sur les marchés d'exportation. L'Organisation, qui, dans le système des Nations Unies, dispose du plus vaste éventail de projets de renforcement des capacités commerciales, est l'un des partenaires d'exécution du Cadre intégré renforcé et du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce. Réalisée pour l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, une étude publiée en 2011 a fait ressortir que l'ONUDI avait obtenu de bons résultats pour un prix raisonnable dans le domaine de la normalisation et de la qualité où elle possède des compétences uniques au plan international[24].

44. L'ONUDI entreprend nombre de ses activités en partenariat avec d'autres acteurs. L'un des mécanismes de coopération est le Groupement interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant le commerce et la capacité de production du Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies sur la gestion, avec lequel l'ONUDI entreprend des projets conjoints dans plusieurs pays, dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies – notamment au Cap-Vert, en République démocratique populaire lao et en République-Unie de Tanzanie. Lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en mai 2011 à Istanbul, l'ONUDI et la CNUCED ont organisé une manifestation spéciale pour le Groupement interinstitutions, où a été présenté un document de réflexion intitulé « Développement de la capacité productive et du commerce : la clef d'une croissance durable et solidaire », soulignant l'importance du commerce et des capacités productives pour les pays les moins avancés, dont le progrès socioéconomique était souvent ralenti faute d'accent suffisant sur les secteurs de production en tant que base du développement social et économique.

45. Avec la mondialisation, les produits transitent par plusieurs pays et, avant d'autoriser leur mise sur le marché national, les gouvernements doivent donc s'assurer qu'ils ne menacent pas la santé et la sécurité des consommateurs, la faune et l'environnement. Les autorités nationales surveillent de près les cargaisons entrant à leurs frontières – en particulier les produits alimentaires – et n'acceptent pas les lots ne répondant pas à leurs normes. L'ONUDI est une source clef de savoir-faire dans ce domaine. Publié en 2010, le rapport sur le respect des normes commerciales[25] expose les conséquences des refus de cargaisons aux frontières, avec des estimations des pertes à l'exportation résultant du non-respect des normes, et des conclusions qu'il faut en tirer pour le renforcement des capacités commerciales. Ce rapport, premier d'une série prévue, est un outil innovant d'orientation des politiques pour les pays en développement, les donateurs et les organismes techniques.

46. Dans les pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'ONUDI a appuyé la mise en place d'une politique régionale en matière de qualité et a aidé la Gambie, le Ghana, la Sierra Leone et la Zambie à instituer des politiques

---

[24] Voir Agence norvégienne de coopération pour le développement, *Norway's Trade Related Assistance through Multilateral Organizations: a Synthesis Study, Evaluation studies series No. 8/2011* (Oslo, 2011).

[25] Voir ONUDI, « Meeting standards, winning markets: trade standards compliance 2010 » (Vienne, 2010). Consultable à :www.unido.org/index.php?id=o723020.

nationales dans ce domaine. Avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), elle s'emploie à établir et à harmoniser des cadres juridiques et réglementaires (normes et réglementation technique) ainsi que les infrastructures et services connexes. Au Cambodge, au Népal et au Viet Nam, des laboratoires ont été modernisés et, en Iraq, une capacité semblable est reconstituée.

47. En ce qui concerne tant les produits importés et les produits locaux sur les marchés intérieurs que les produits destinés à l'exportation, la sécurité alimentaire est un aspect de plus en plus important de la mise en place d'infrastructures de qualité. Par sa coopération technique, l'ONUDI a aidé de nombreux pays à élaborer des lois nationales de sécurité alimentaire et des cadres légaux et réglementaires sanitaires et phytosanitaires, et elle a favorisé le renforcement de systèmes locaux et modernes de gestion de la sécurité alimentaire en fonction des risques.

Commerce et investissement

48. Condition nécessaire au développement d'entreprises, l'instauration et le maintien d'un environnement commercial favorable ne doit pas se limiter à des réformes réglementaires étroites. Comme l'illustre le programme concluant qu'elle a mis en place dans ce domaine au Viet Nam, l'ONUDI a choisi de conjuguer des services de conseil et de coopération technique en vue de renforcer les capacités aux niveaux institutionnel et stratégique pour instaurer et faire progresser un environnement commercial qui fasse davantage participer le secteur privé à une croissance sans exclusive.

49. Dans les pays en développement, l'assise de toute croissance économique est l'investissement, dont une grande partie doit venir de l'extérieur. Le Réseau Afrique des agences de promotion des investissements est une initiative de l'ONUDI qui offre aux organismes d'investissement nationaux en Afrique une plate-forme commune pour mettre au point et débattre des stratégies de promotion de l'investissement. Le Réseau renforce les capacités de ces organismes en leur offrant des informations fiables et actuelles sur les investisseurs et une coopération technique pour les aider à ajuster leurs stratégies de promotion de l'investissement afin de bénéficier de l'investissement international et d'assurer le lien entre les secteurs productifs locaux et l'économie mondiale. Ce réseau sera transposé à d'autres régions. Cette initiative est complétée par celle des bureaux de promotion des investissements et des technologies de l'ONUDI, qui, pour l'essentiel, sont basés dans les pays industrialisés et renseignent les investisseurs sur les débouchés, les conditions juridiques et économiques et les contacts commerciaux dans les pays en développement.

50. Dans 10 pays d'Afrique (Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie), l'ONUDI dirige des centres d'échange, de sous-traitance et de partenariat qui recensent des points de repère et trouvent pour les petites et moyennes entreprises locales des investisseurs étrangers dont elles peuvent devenir les fournisseurs et les sous-traitants, accroissant ainsi l'incidence de l'investissement direct étranger sur le développement. Elle a aussi créé récemment de nouveaux centres en Iraq et aidé les équipes de création d'entreprises à fournir à des entrepreneurs iraquiens leurs services de conseils, d'élaboration de plans d'affaires, de promotion de l'investissement et de liens et rapprochements financiers.

51. L'ONUDI vise également le secteur privé, partenaire indispensable pour atteindre les objectifs de développement. Outre les partenariats fructueux qu'elle a établis dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous et de la plate-forme pour l'énergie verte (voir par. 56 et 57), elle collabore avec le secteur privé dans les domaines de la création d'entreprises par les jeunes, de la responsabilité sociale des entreprises, de l'accès aux chaînes d'approvisionnement et de l'amélioration de la qualité des produits, de la sécurité alimentaire et de la compétitivité, entre autres. Tout en développant la coopération dans ces domaines, l'ONUDI est toujours en quête de nouveaux moyens de collaborer fructueusement pour renforcer encore le développement. Par ailleurs, cinquième institution pilier du Pacte mondial, elle forme des partenariats avec ses membres en vue de répondre aux besoins et aux demandes d'aide des petites et moyennes entreprises, afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des économies en développement.

Emploi des jeunes dans la production

52. L'emploi des jeunes reste un problème majeur tant pour les gouvernements que pour les populations de nombreux pays en développement. Vu la capacité d'absorption souvent limitée des marchés du travail en place, la création d'entreprises par des jeunes est une solution réaliste pour créer des emplois. Pour la création d'entreprises et l'investissement, l'aide de l'ONUDI dépasse la simple formation à l'entreprenariat car elle fournit des conseils pendant la phase de lancement et de croissance et facilite l'accès à des plans financiers idoines grâce à ses partenariats avec des institutions financières. Par exemple, une initiative dans ce domaine lancée au Sénégal propose des emplois aux jeunes en établissant des liens entre les entreprises locales et les instituts de formation technique et professionnelle, en encourageant l'esprit d'entreprise et en améliorant la qualité des produits et des services dans la pêche, l'agriculture et le tertiaire. Cette initiative a aussi été lancée avec un accent particulier sur les jeunes au Mozambique, en Tunisie et dans les pays de l'Union du fleuve Mano. En 2013, le rapport de l'ONUDI sur le développement industriel étudiera en détail la relation entre l'industrialisation durable et la création d'emplois dans une perspective dynamique et mondiale. Il s'intéressera en particulier à la capacité de l'industrie manufacturière de créer des emplois et aux mesures que les gouvernements pourront prendre pour favoriser l'emploi industriel.

Femmes et activités de production

53. Malgré les progrès considérables qui ont été faits pour améliorer leur condition par l'accès à l'éducation et à l'emploi, les femmes restent souvent exclues des activités économiques courantes et sont disproportionnellement touchées par la pauvreté. L'ONUDI s'occupe de cette question par des conseils d'orientation et par la coopération technique. Par exemple, elle a formulé des recommandations de politique pour la création d'entreprises au regard de la stratégie nationale d'égalité des sexes au Viet Nam (2011-2020) en s'appuyant sur les résultats de consultations menées auprès d'entrepreneurs dans tout le pays.

Savoir et recherche au service du renforcement des capacités productives

54. Afin de trouver et de renforcer des moyens innovants d'élaborer des politiques et d'échanger des connaissances dans le cadre du développement du secteur privé, l'ONUDI a lancé en 2011 le rapport mondial intitulé « Réseaux pour la prospérité :

les réseaux de connaissances au service des objectifs de développement »[26], qui formule des recommandations concrètes sur les moyens de tirer parti des réseaux de connaissances pour développer le secteur privé et intègre les contributions d'organisations partenaires en Bolivie, au Costa Rica, à Cuba, en Égypte, en El Salvador, en Éthiopie, au Panama, au Pérou, en République dominicaine, en Serbie, en Turquie et au Viet Nam. Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste sur le développement et le secteur privé entrepris en collaboration avec le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

55. Afin de mettre les dernières connaissances et conclusions au service du progrès industriel des pays en développement, l'ONUDI a créé l'Institut pour le renforcement des capacités, qui offre une formation sur les grandes questions liées au développement industriel durable et sert de catalyseur à la recherche de solutions, d'idées et de partenariats innovants à mettre en place pour que la mondialisation soit moins exclusive et plus durable. Son premier programme exécutif, sur le thème des stratégies et négociations mondiales pour une croissance verte, a été organisé en octobre 2011 avec l'Université d'Oxford et le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales.

Industrie verte et énergie durable

56. La plate-forme de l'ONUDI pour l'industrie verte est un partenariat qui rassemble de multiples parties prenantes en leur offrant un cadre pour prendre, à titre individuel ou collectif, des mesures spécifiques et concrètes en vue de mettre en place dans l'industrie des modes de fonctionnement durables au plan environnemental. Lancée officiellement lors de la Conférence de Rio +20 en juin 2012, la plate-forme a pour l'instant recueilli l'engagement de plus de 70 partenaires, dont des gouvernements, des entreprises et des organisations internationales. Elle opère dans quatre domaines interdépendants : utilisation efficace des ressources pour une production et une consommation durables; optimisation de l'utilisation des ressources en eau dans le secteur secondaire; efficacité énergétique industrielle; et gestion des produits chimiques. Les entités signataires peuvent mettre au point des feuilles de route afin d'intégrer, dans leurs stratégies et plans d'affaires, les politiques et pratiques pour une industrie verte, de partager et de déterminer les pratiques optimales et de faire progresser le développement et l'innovation technologiques ainsi que l'utilisation des technologies[27].

57. Dans le cadre de la plate-forme pour l'industrie verte et de l'initiative Énergie durable pour tous (voir par. 26), l'ONUDI organise de grandes manifestations sur l'énergie et l'industrie verte, rassemblant tout un éventail de parties prenantes, afin qu'elles partagent leurs expériences et déterminent les actions à mener pour un développement industriel durable. Le Forum de l'énergie tenu en juin 2011 à Vienne a été organisé avec le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales et l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués; il a rassemblé plus de 1 200 participants venus de 125 pays : chefs d'État, ministres et autres décideurs, experts techniques et représentants de la société civile et du secteur privé. Autres manifestations importantes : la Conférence sur l'industrie verte

[26] ONUDI (Vienne, 2011). Consultable à www.unido.org/index.php?id=1001971.
[27] Pour plus d'informations, voir www.unido.org/index.php?id=1002609.

tenue en novembre 2011 à Tokyo et la Conférence sur la biomasse durable comme source d'énergie électrique tenue en mai 2012 à Güssing (Autriche). En juin 2012, en marge de la Conférence de Rio +20, l'ONUDI a organisé huit manifestations sur l'industrie verte, l'utilisation efficace des ressources, les énergies renouvelables et les politiques industrielles, et a notamment coorganisé avec le Gouvernement japonais une exposition sur une gamme de technologies environnementales innovantes.

58. Par des activités de recherche spécialisée et de coopération technique, l'ONUDI contribue aussi à l'initiative Énergie durable pour tous. Dans sa publication de 2011 sur le développement industriel, intitulée *L'efficience énergétique industrielle pour une création durable de richesses – récolter les dividendes environnementaux, économiques et sociaux*[28], l'Organisation démontre que l'amélioration de l'efficacité énergétique représente l'une des solutions les plus prometteuses vers un développement industriel mondial durable, en particulier pour les pays en développement. La coopération technique énergétique offerte par l'ONUDI comprend des interventions transposables et catalytiques pour favoriser l'efficacité énergétique industrielle, le recours à l'énergie renouvelable dans l'industrie et l'électrification rurale.

Pour l'efficacité des ressources et une production plus propre

59. Des efforts considérables sont déployés pour promouvoir et appuyer le réseau de centres de production propres et pour en faire une plate-forme de transfert des technologies liées au climat. Des projets pilotes de réduction de la production de carbone dans les chaînes de valeur agroalimentaire sont en cours dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Ouganda, tandis qu'un projet de gestion des ressources en eau a été lancé au Cambodge. D'autres initiatives sont en préparation à la suite des récentes réunions régionales tenues dans les centres d'Europe et d'Asie centrale, d'Amérique latine et d'Asie et du Pacifique. Une étape importante a été franchie en 2010 avec le lancement d'un réseau mondial de production propre optimisant l'utilisation des ressources, 41 pays en étant devenus membres dès son inauguration. Il intéresse la gestion de l'innovation et du savoir, le renforcement des capacités, la sensibilisation, l'assurance qualité et le marquage.

Aide au respect des normes concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone et les polluants organiques persistants

60. Partenaire d'exécution principal du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'ONUDI aide les États Membres à s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole. Elle aide les autorités et industries locales à moderniser leurs technologies, à devenir plus efficaces, à optimiser leur rapport coût-efficacité et à mieux respecter l'environnement en préparant et en évaluant des propositions de projets d'investissement et en appliquant des calendriers pour l'abandon progressif, dans les usines, des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Par exemple, dans le secteur de la réfrigération, l'ONUDI a encouragé l'utilisation de réfrigérants naturels et a élaboré les deux premiers projets de réfrigération domestique reposant entièrement sur les

[28] Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.11.II.B.41. Cette édition du rapport de l'ONUDI sur le développement industriel ainsi que les éditions précédentes sont consultables à : www.unido.org/index.php?id=1000688.

hydrocarbures. La performance de l'Organisation pour aider les pays à respecter le Protocole a toujours obtenu une très bonne note du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal. Entre 2001 et 2011, sur 11 évaluations de partenaires d'exécution, l'ONUDI a été classée neuf fois première et deux fois deuxième. L'an 2012 marquant le vingt-cinquième anniversaire du Protocole de Montréal, l'ONUDI organisera en septembre une manifestation d'une semaine à son siège de Vienne pour célébrer ses succès dans la réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, grâce auxquels l'atmosphère sera protégée pour les générations suivantes.

61. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) considère aussi l'ONUDI comme un grand partenaire pour exécuter les projets liés à l'élimination des polluants chimiques visés par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Comme la liste de ces polluants continue de s'allonger, l'ONUDI continuera de créer des projets sur la gestion des produits chimiques industriels en vue d'aboutir à des processus de traitement innovants et à des technologies sûres de destruction de ces produits.

Appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

62. Si l'ONUDI aide les pays en développement de toutes les régions, elle joue un rôle clef à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans le prolongement du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique adopté par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa dixième session ordinaire, tenue du 31 janvier au 2 février 2008 à Addis-Abeba. De nombreuses réunions et activités organisées par l'Organisation visent à appuyer les travaux du NEPAD, notamment la Conférence Union africaine/ONUDI sur la diversification économique et le développement industriel en Afrique, tenue en juin 2012 à Addis-Abeba. Parmi les activités de coopération technique à l'appui des objectifs de l'Union africaine et du NEPAD, on citera le partenariat avec la FAO et le FIDA, qui vise à créer des chaînes de valeur pour les produits de base dans 17 pays africains. On citera également le Centre régional de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l'efficience énergétique, créé en 2009 au Cap-Vert dans le cadre de la politique régionale sur l'accès à l'énergie de la CEDEAO et de l'UEMOA. Ce centre devrait contribuer à élargir l'accès aux services énergétiques modernes et à améliorer la sécurité énergétique dans les États membres de la CEDEAO, à l'appui d'un développement économique et social de la région respectueux de l'environnement.

63. En outre, l'ONUDI a trouvé un domaine de spécialité : le renforcement des capacités institutionnelles et des politiques visant la production en Afrique de médicaments essentiels de qualité, renforcement qui permettra non seulement de répondre aux objectifs de santé publique mais aussi de créer des emplois. C'est dans cette optique que l'Organisation a récemment noué une collaboration officielle avec la Commission de l'Union africaine pour lancer à l'échelle du continent une politique de production pharmaceutique locale.

IV. Conclusions et recommandations

64. **Les statistiques de l'ONUDI montrent que la résilience relative de l'industrie manufacturière dans les pays en développement a protégé de nombreux pauvres contre les effets des crises financière et économique. Comme l'a montré le développement asiatique, ce secteur reste pour les pays en développement une des principales sources de croissance économique générale. Toutefois, la croissance de la production et des exportations de l'industrie semble bien ralentir de plus en plus ces dernières années, avec la détérioration de la situation économique et financière de nombreux pays développés.**

65. **Les nouveaux enjeux qui se sont fait jour auront une incidence sur le développement industriel et nécessiteront donc la coopération internationale dans le secteur secondaire. On citera les problématiques suivantes : croissance et emplois; utilisation efficace des ressources, pauvreté énergétique et changements climatiques; mutations démographiques; création et transferts de savoirs; et aggravation des inégalités.**

66. **Le principal foyer de la pauvreté mondiale s'est nettement déplacé, la majorité des pauvres vivant désormais dans des pays à revenu intermédiaire. Si l'on veut mieux répartir dans les sociétés les bienfaits de la création de richesse, il faut inscrire le développement industriel dans la perspective du programme de développement pour après 2015 et s'attacher à mettre en place des modes de développement industriel sans exclusive et durables qui en viseront les objectifs économiques, sociaux et environnementaux.**

67. **Pour le développement industriel après 2015, les États Membres devraient aussi se fixer pour objectif d'accroître les capacités de production et de maximiser la productivité de façon durable tout en intégrant les objectifs relatifs à l'accès à l'énergie, à l'utilisation efficace de l'énergie et à l'énergie renouvelable définis dans l'initiative Énergie durable pour tous.**

68. **Moyens essentiels de parvenir à un développement industriel durable, le transfert de technologies et la mise en réseau des connaissances doivent être encouragés. La plate-forme pour l'énergie verte et l'initiative Énergie durable pour tous pourront ici servir de modèle. Les diverses plates-formes de l'ONUDI en matière de partage des connaissances pour le transfert de technologies pourront constituer les éléments opérationnels d'un futur mécanisme destiné à faciliter le développement, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.**

69. **En partenariat avec les autres acteurs compétents, l'ONUDI devrait continuer de travailler à promouvoir un développement industriel sans exclusive et durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, et elle devrait élargir l'éventail et l'incidence environnementale des services qu'elle fournit aux États Membres aux niveaux mondial, régional et national.**

70. **Afin d'aider les pays en développement à mettre en place des capacités humaines et institutionnelles, à renforcer leur compétitivité internationale, à promouvoir l'investissement et le transfert de technologie, à encourager la création d'entreprise, à favoriser l'emploi des femmes et des jeunes, à développer le secteur agroalimentaire, à garantir l'accès à l'énergie et son**

utilisation plus rationnelle dans le domaine industriel et à promouvoir l'industrie verte, l'ONUDI devrait renforcer encore ses activités concernant les moyens d'action suivants : coopération technique, rencontres pour le transfert des connaissances et leur mise en réseau, activités normatives et services d'analyse et de conseils stratégiques.